



RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Arrêté par le conseil communautaire, le .../.../...

PLAN N° 2 / 2	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000			
CONCEPTION Atelier Urbanisme - urbaniste et architecte Zimpasse Rocan 79200 LA CRECHE		DSSON MRSIG Cartographie 10 TER Avenue de Genève 74000 ANNICY	
FOND CADASTRAL Origine Cadastre EDIGEO - Avril 2019 Diffusé sur Esri.com web Diffusion www.cadastre.gouv.fr			

Edition cartographique n°3 du 22/10/2019

Légende

- ZONES URBAINES**
- U Zone urbaine
 - UX Zone urbaine à vocation économique (généraliste)
 - UXai Zone urbaine à vocation économique (industrie et artisanat)
- ZONES A URBAISER**
- 1AU Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
 - 1AUXai Zone à urbaniser à court terme à vocation économique (industrie et artisanat)
 - 2AUX Zone à urbaniser à long terme à vocation économique
- ZONES AGRICOLES**
- A Zone agricole
 - Ad Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
- N Zone naturelle
 - NENR Zone d'équipement pour le développement préférentiel des énergies renouvelables
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone fréquemment inondée
 - Zone exceptionnellement inondée
 - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
108	Élargissement voie	Commune de ANDILLY	1140 m ²
112	Liaison entre Fontenay-le-Comte et Rochefort	Département	4717238 m ²

